



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 1^{er} avril 2014 à 18 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de
ville située au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 18 h 02.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **1**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2014
201404079 **1.1**

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1^{er} avril 2014 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance extraordinaire du 1^{er} avril 2014

4 RAPPORT DES SERVICES

4.1 Émission d'obligations par appel d'offres public - courte échéance

4.2 Émission d'obligations par appel d'offres public – adjudication

4.3 Émission d'obligations par appel d'offres public – concordance

4.4 Demande de dérogations mineures pour l'immeuble situé au 36, avenue Marien (lot 1 396 521 du cadastre du Québec) – marges et espaces de stationnement

5 RÈGLEMENTS

5.1 Adoption – Règlement 36-2014 – Règlement décrétant la réfection de l'avenue Courtemanche ainsi que des rues Ontario et De Montigny et pourvoyant à leur financement par un emprunt

6 CONTRATS

6.1 Octroi du contrat à Fortier Auto (Mtl) ltée pour l'achat d'une camionnette Ford 450 dans le cadre du projet pour la fourniture de (1) camionnette neuve (6) roues avec boîte – Ford 450 / GM 4500 / Dodge 4500 – TP-ST 2014-09A – 52 680,40 \$

- 6.2 Octroi du contrat à Kalitec inc. pour la fourniture d'enseignes esthétiques de nom de rue – TP-ST
2014-06A – 172 795,40 \$

7 PERSONNEL

- 7.1 Nomination de monsieur Daniel Dufort à titre d'électricien, groupe 17, à la direction des travaux publics et des services techniques

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES SERVICES

4

ÉMISSION D'OBLIGATIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC - COURTE ÉCHÉANCE

201404080

4.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser l'emprunt d'un montant total de 5 743 000 \$ effectué en vertu des règlements numéro R14-116, R14-111 et 4-2009, et de financer cet emprunt par l'émission d'obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 15 avril 2014, et en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro R14-116 et 4-2009, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉMISSION D'OBLIGATIONS PAR APPEL D'OFFRES - ADJUDICATION

201404081

4.2

Considérant que conformément aux règlements d'emprunt numéro R14-116, R14-111 et 4-2009, la Ville de Montréal-Est souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique "Services d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal", des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 15 avril 2014, d'une somme de 5 743 000 \$;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la Ville de Montréal-Est a reçu les soumissions ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
RBC DOMINION VALEURS MOLIÈRES INC.	98,77550	514 000 \$	1,40000 %	2015	2,67853 %
		529 000 \$	1,60000 %	2016	
		543 000 \$	1,85000 %	2017	
		559 000 \$	2,20000 %	2018	
		3 598 000 \$	2,50000 %	2019	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,60800	514 000 \$	1,50000 %	2015	2,68176 %
		529 000 \$	1,60000 %	2016	
		543 000 \$	1,85000 %	2017	
		559 000 \$	2,15000 %	2018	
		3 598 000 \$	2,45000 %	2019	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,71500	514 000 \$	1,40000 %	2015	2,68965 %
		529 000 \$	1,60000 %	2016	
		543 000 \$	1,85000 %	2017	
		559 000 \$	2,15000 %	2018	
		3 598 000 \$	2,50000 %	2019	
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	98,70500	514 000 \$	1,45000 %	2015	2,69593 %
		529 000 \$	1,55000 %	2016	
		543 000 \$	1,85000 %	2017	
		559 000 \$	2,20000 %	2018	
		3 598 000 \$	2,50000 %	2019	
MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION	98,39600	514 000 \$	1,40000 %	2015	2,71026 %
		529 000 \$	1,60000 %	2016	
		543 000 \$	1,90000 %	2017	
		559 000 \$	2,25000 %	2018	
		3 598 000 \$	2,40000 %	2019	

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,70400	514 000 \$	1,50000 %	2015	2,71047 %
		529 000 \$	1,65000 %	2016	
		543 000 \$	1,90000 %	2017	
		559 000 \$	2,25000 %	2018	
		3 598 000 \$	2,50000 %	2019	

Considérant que l'offre provenant de la firme RBC Dominion Valeur Mobilières inc. s'est avérée la plus avantageuse;

Considérant que le taux moyen est de 2,3614 %, et que la Ville absorbera les frais d'escompte de 70 323.03 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'octroyer à la firme RBC Dominion Valeur Mobilières inc. le contrat pour l'émission d'obligations de la Ville de Montréal-Est au montant de 5 743 000 \$;

Demander à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

D'autoriser le maire et la trésorière à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

D'autoriser CDS à agir au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

D'autoriser CDS à procéder au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et d'autoriser à cet effet, la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé "Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉMISSION D'OBLIGATION PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC - CONCORDANCE

201404082

4.3

Considérant que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Montréal-Est souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance pour un montant total de 5 743 000 \$;

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
R14-116	1 391 100 \$
R14-111	545 300 \$
4-2009	3 806 600 \$

Considérant qu'aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Considérant que pour réaliser l'emprunt, la Ville de Montréal-Est doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire un terme de 5 ans à compter du 15 avril 2009;

Considérant que les intérêts sont payables semi annuellement le 15 octobre et le 15 avril de chaque année.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'amender les règlements d'emprunt indiqués précédemment, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 5 743 000 \$;

De dater les obligations, soit une obligation par échéance, du 15 avril 2014;

D'immatriculer les obligations au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et qu'elles soient déposées auprès de CDS;

D'autoriser CDS à agir au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

D'autoriser CDS à procéder au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé "Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises";

D'autoriser CDS à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante: C.D. de Pointe-aux-Trembles, 13120, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1A 3W2, et ce, afin d'effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 36, AVENUE MARIEN (LOT 1 396 521 DU CADASTRE DU QUÉBEC) - MARGES ET ESPACES DE STATIONNEMENT

201404083 4.4

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative aux demandes de dérogations mineures pour l'immeuble sis au 36, avenue Marien.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder les dérogations mineures suivantes, pour l'immeuble situé au 36, avenue Marien, soient :

1. Une marge latérale de 1,52 m (5'0") au lieu du 2 m (6'7") réglementaire pour le bâtiment principal entre le bâtiment à être construit au 36, avenue Marien et celui sis au 32-34, avenue Marien;
2. Une marge latérale (côté ruelle) de 0,51 m (1'8") au lieu du 3 m (9'10") réglementaire pour le bâtiment principal;
3. D'exempter l'immeuble d'avoir une allée d'accès pour accéder au stationnement situé à l'arrière de l'immeuble;

De refuser la demande de dérogation mineure visant à permettre des espaces de stationnement ayant une largeur de 2,54 m (8'4") au lieu du 3 m (9'10") réglementaire pour cet immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS 5

ADOPTION - RÈGLEMENT 36-2014- RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉFECTION DE L'AVENUE COURTEMANCHE AINSI QUE DES RUES ONTARIO ET DE MONTIGNY ET POURVOYANT À LEUR FINANCEMENT PAR UN EMPRUNT

201404084 5.1

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le règlement 36-2014 - Règlement décrétant la réfection de l'avenue Courtemanche ainsi que des rues Ontario et De Montigny et pourvoyant à leur financement par un emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS 6

OCTOI DU CONTRAT À FORTIER AUTO (MTL) LTÉE POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE FORD 450 DANS LE CADRE DU PROJET POUR LA FOURNITURE D'UNE (1) CAMIONNETTE NEUVE SIX (6) ROUES AVEC BOÎTE - FORD 450 / GM 4500 / DODGE 4500 - TP-ST 2014-09A – 52 680,40 \$, TAXES INCLUSES

201404085 6.1

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-09A - Fourniture de (1) camionnette neuve (6) roues avec boîte Ford 450 / GM 4500 / Dodge 4500 - 2014, la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation;

Considérant que six entreprises ont été invitées;

Considérant qu'une seule entreprise a déposé une soumission pour un véhicule Ford, soit Fortier Auto (Mtl) ltée, pour un montant de 52 680,40 \$, taxes incluses;

Considérant que la soumission déposée est conforme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat pour l'achat d'une camionnette Ford 450 à Fortier Auto (Mtl) ltée, dans le cadre du projet TP-ST 2014-09A - Fourniture de (1) camionnette neuve (6) roues avec boîte Ford 450 / GM 4500 / Dodge 4500 - 2014, et d'autoriser une dépense de 52 680,40 \$, taxes incluses à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT À SIGNALISATION KALITEC INC. POUR LA FOURNITURE D'ENSEIGNES ESTHÉTIQUES DE NOM DE RUE - TP-ST 2014-06A - 172 795,40 \$ TAXES INCLUSES

201404086 6.2

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-06A - Fourniture d'enseignes esthétiques de nom de rue, la Ville a lancé un appel d'offres public;

Considérant qu'une seule entreprise a déposé une soumission conforme, soit Signalisation Kalitec inc., pour un montant de 172 795,40 \$, taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat à Signalisation Kalitec inc. pour la fourniture d'enseignes esthétiques de nom de rue - TP-ST 2014-06A, et d'autoriser une dépense de 172 795,40 \$ taxes incluses à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

NOMINATION DE MONSIEUR DANIEL DUFORT À TITRE D'ÉLECTRICIEN, GROUPE 17, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES

201404087

7.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De nommer monsieur Daniel Dufort au poste d'électricien, groupe 17, à la direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 14 avril prochain et ce, conditionnellement à ce que Monsieur Dufort réussisse une période probatoire de 520 heures en temps régulier et qu'il obtienne son permis de conduire classe 3 avant sa permanence.

Le maire vote en faveur de cette proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201404088

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 18 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
